

## RAPPORT DE LA VINGT-TROISIÈME RÉUNION DE LA COMMISSION

(Hobart, Australie, du 25 octobre au 5 novembre 2004)

### OUVERTURE DE LA RÉUNION

1.1 La vingt-troisième réunion annuelle de la Commission pour la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique s'est tenue à Hobart (Tasmanie, Australie), du 25 octobre au 5 novembre 2004, sous la présidence de Kunio Yonezawa (Japon).

1.2 Les 24 membres de la Commission sont tous représentés : Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Belgique, Brésil, Chili, Communauté européenne, République de Corée, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Inde, Italie, Japon, Namibie, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Fédération de Russie, Suède, Ukraine et Uruguay.

1.3 Les autres Parties contractantes, la Bulgarie, le Canada, la Finlande, la Grèce, l'île Maurice, les Pays-Bas, le Pérou et le Vanuatu, ont été invitées à assister à la réunion à titre d'observateurs. L'île Maurice, les Pays-Bas et le Pérou y ont assisté.

1.4 La Coalition sur l'Antarctique et l'océan Austral (ASOC), la Commission pour la conservation du thon rouge du sud (CCSBT), la Commission baleinière internationale (CBI), la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA), la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), la Commission interaméricaine du thon tropical (CITT), la Commission océanographique intergouvernementale (COI), le Comité pour la protection de l'environnement (CPE), la Commission permanente du Pacifique Sud (CPPS), le Secrétariat de la Communauté du Pacifique (CPS), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Agence des pêches du Forum (FFA), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Comité scientifique pour la recherche antarctique (SCAR), le Comité scientifique sur la recherche océanique (SCOR) et l'Union mondiale pour la nature (UICN) ont été invités à assister à la réunion en tant qu'observateurs. La Commission a également adressé une invitation tardive à la Coalition des opérateurs légaux de légine (COLTO). L'ASOC, la CBI, la COLTO, la CCSBT, la FAO, le SCAR et l'UICN y sont représentés.

1.5 Il avait été décidé l'année dernière d'inviter à CCAMLR-XXIII, en tant qu'observateurs, l'Angola, le Belize, la République populaire de Chine, la Colombie, l'Indonésie, le Kenya, Madagascar, la Malaisie, le Mexique, le Mozambique, le Panama, les Philippines, Sao Tome et Principe, les Seychelles, Singapour, St-Vincent et les Grenadines, la Thaïlande et le Togo, pays reconnus pour l'intérêt qu'ils portent à la pêche ou à au commerce de *Dissostichus* spp. (paragraphe 17.1 de CCAMLR-XXII). L'Indonésie et le Mozambique sont représentés à la réunion.

1.6 La liste des participants figure à l'annexe 1 du présent rapport et la liste des documents présentés à la réunion, à l'annexe 2.

1.7 Le président accueille tous les Membres et observateurs et notamment l'île Maurice qui est représenté en tant que nouvel Etat adhérent.

1.8 Le président fait remarquer que la CCAMLR entretient des relations de longue date avec le gouvernement de l'Australie, Dépositaire de la Convention, l'Etat de Tasmanie et la ville de Hobart. La Commission attend avec grand plaisir le moment de sa réunion annuelle en raison notamment de l'accueil chaleureux et de l'hospitalité que chacun sait apprécier.

1.9 C'est avec regret que le président fait part du décès de Mme Barbara Kyle de Heritage Tours, qui nous a quittés soudainement en novembre dernier, et de celui du chef du gouvernement tasmanien, M. Jim Bacon, décédé cette année en juin. Mme Kyle, qui offrait aide et conseils touristiques aux délégués à la CCAMLR depuis plus de 20 ans, et M. Bacon qui, tout au long de son mandat, était un partisan solide de l'organisation, s'étaient fait de véritables amis parmi les participants à la CCAMLR. Leur absence sera très regrettée. Les membres de la Commission adressent leurs condoléances à leurs familles.

1.10 Le président a ensuite l'honneur de présenter M. William Cox, gouverneur adjoint de la Tasmanie.

1.11 M. Cox accueille chaleureusement tous les délégués en Tasmanie. Dans son discours, il indique que selon lui, la manière dont la CCAMLR s'acquitte de ses responsabilités face à la gestion d'un vaste secteur de l'océan et à l'utilisation de ses ressources naturelles est digne des meilleures pratiques internationales. Célèbre pour son esprit innovateur et ses mesures de conservation progressives, la CCAMLR a probablement contribué davantage que bien d'autres organisations similaires à la science de la gestion durable des ressources, et à l'équilibre entre la conservation et l'utilisation rationnelle des ressources.

1.12 Selon M. Cox, l'histoire de la CCAMLR, qui remonte à une vingtaine d'années, illustre la finesse avec laquelle elle a su faire face aux complexités d'ordre juridique et scientifique inhérentes à sa responsabilité d'assurer l'atteinte des objectifs de la Convention. En tant que la première commission dont les mesures sont préventives et tiennent compte de l'écosystème, elle a donné au monde entier des leçons sur la mise en œuvre de ces principes sur le plan tant pratique que législatif. Nombre d'exemples démontrent clairement et manifestement les succès de la Commission : ses programmes scientifiques avisés, ses accords sur les limites de capture de précaution, sa façon d'aborder les pêcheries nouvelles et exploratoires, et ses diverses mesures visant à résoudre le problème mondial de la pêche illicite, non réglementée et non déclarée (IUU). Parmi les exemples notables, on compte également les efforts visant à lutter contre la pêche IUU et la mortalité accidentelle d'oiseaux de mer dans la zone de la Convention, ainsi que la mise en place du Système de documentation des captures pour surveiller le commerce de légine.

1.13 M. Cox ajoute que la souplesse dont fait preuve la CCAMLR pour aborder les problèmes mentionnés ci-dessus est un gage de solidité. Parmi les travaux en cours, il mentionne le développement d'un système électronique de documentation du commerce de la légine, une étude pilote pour évaluer un système centralisé de surveillance des navires et l'examen d'un plan d'action institutionnel contre la pêche IUU. Une autre initiative importante est la mise en place d'un kit éducatif sur le Web.

1.14 Les Parties contractantes à la CCAMLR peuvent beaucoup apporter à la communauté internationale sur le plan de leur expertise institutionnelle et scientifique, ainsi que par le biais de la quantité considérable de données essentielles sur les ressources de l'océan Austral qu'en tant qu'institution elles ont su produire. Il n'est pas surprenant que, tout comme bien d'autres organisations antarctiques basées en Tasmanie, la CCAMLR contribue beaucoup à la synergie

scientifique caractéristique du Système du traité sur l'Antarctique. Avec le COMNAP, et éventuellement le secrétariat de l'ACAP et le Centre universitaire de recherche en coopération sur l'Antarctique, la CCAMLR est une institution tasmanienne dont les enseignements sur l'Antarctique sont forts appréciés.

1.15 M. Cox souhaite à la Commission une série de réunions fructueuses.